

**CONSEIL SYNDICAL DU 05 JUILLET 2016 – 18h00/20h00**  
**Condrieu - Salle de l'Arbuel**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

Délégués titulaires : Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Gérard LAMBERT, Gilles LENTILLON, Marielle MOREL, Ghislaine VILLET, Michel FREYCENON, Charles ZILLIOX, Patrick COMBE, Gérard BANCHET, Michel CHARMET, Marc DELEIGUE, Francis CHARVET, Roberte DI BIN, Didier GERIN, Louis MONNET, Christian MONTEYREMAR, Vincent PONCIN, Daniel ROBERT-CHARRERAU, Gilles VIAL, Vincent BOURGET, Philippe DELAPLACETTE, Alain LACROIX, Thibaut LAMOTTE, Jean-Pierre OLMOS, Gérard ROBERT, Diane VIGIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Délégués suppléants : Gilbert DREYON, Lucette GIRARDON-TOURNIER, Christian JANIN, Sébastien TARDY, Lucien BRUYAS, Daniel CORTES, Robert DURANTON, Jean-Louis GUERRY, Claude LHERMET, Gérard ORIOL.

Autres élus présents : Michel FOUILLEUX,

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Cédric LE JEUNE, Margaux MONIN, Pauline ROHNER (SMRR), Audrey ARMISSOGLIO (CC Porte de DrômArdèche), Isabelle FONTVIEILLE (ViennAgglo), Cécile RIBAUD (VivaRhône), Céline MENETRIEUX (DDT 38)

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

---

**Ordre du jour :**

**1 - Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 10 Mai 2016
- Approbation de l'ordre du jour

**2 – Activités du bureau syndical – point d'information**

- Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 01/03/16

**3 - Projets de délibérations budgétaires et administratives**

- D-2016-23 PERSONNEL – Création d'un poste de chargé(e) de mission SIG / environnement et d'un poste de chargé(e) de mission en urbanisme - modification
- D-2016-24 – Sortie d'inventaire
- D-2016-25 – Autorisation au Président à signer tous les documents relatifs au choix du prestataire pour le marché « révision du Scot »

**4 – Révision du SCoT**

- Présentation des tableaux synoptiques des parties 3 et 4 (économie et environnement) du diagnostic du Scot
- débat sur les enjeux, constats partagés et défis à relever

**5 – Questions diverses**

---

➔ **Introduction**

Mot d'accueil de Thérèse CORROMPT, maire de Condrieu.

Le quorum étant atteint, P.Delaplace ouvre la séance et remercie la commune de Condrieu pour son accueil.

▪ **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 10 Mai 2016**

Avant d'approuver l'ordre du jour, le conseil devra se positionner sur le compte-rendu du dernier conseil syndical qui s'est tenu le 10 Mai 2016 à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, de 18h00 à 20h00.

→ Validé à l'unanimité

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

→ Validé à l'unanimité

➔ **Projets de délibérations**

▪ **Délibération D-2016-23 – PERSONNEL – Création d'un poste de chargé(e) de mission SIG / environnement et d'un poste de chargé(e) de mission en urbanisme - modification**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a délibéré le 12 février 2013 pour créer un poste de chargé(e) de mission SIG/environnement et pour créer un poste de chargé(e) de mission en urbanisme, ouverts à compter de mars 2013 pour une durée de 3 ans. Les délibérations D/2013/05 et D/2013/04 sont caduques, il est donc nécessaire de créer 2 postes afin de pouvoir assurer les missions suivantes : un poste SIG/Environnement catégorie A et un poste en urbanisme catégorie A. Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour créer 2 postes d'attachés territoriaux à temps complet.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

▪ **Délibération D-2016-24 – Sortie d'inventaire**

Il est proposé de sortir de l'inventaire les immobilisations incorporelles et les matériels cédés à titre gratuit et complètement amortis. La liste des immobilisations concernées est disponible dans la délibération.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

▪ **Délibération D-2016-25 – Autorisation au Président à signer tous les documents relatifs au choix du prestataire pour le marché « révision du Scot »**

Un marché a été lancé en mai 2016 afin de désigner un bureau d'études en charge de l'accompagnement du Syndicat Mixte dans la révision de son Scot. La date limite de dépôt des offres était fixée au jeudi 16 juin 2016. Deux candidats ont répondu au marché. La commission d'appel d'offre réunie le 20 juin 2016 a vérifié la complétude des dossiers. La commission s'est réunie de nouveau le 04 juillet 2016 pour analyser les offres et choisir le prestataire.

Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le Président à signer le marché 16.05/23 relatif à la révision du Scot avec le bureau d'études Urbicand, retenu par la commission d'appel d'offre. Le bureau d'études Urbicand est désigné comme prestataire pour accompagner le Syndicat Mixte des Rives du Rhône dans la procédure de révision de Scot pour un montant de 299 925€ ht (offre de base) et de 11 625€ ht (option paysage), soit 311 550€ ht (373 860€ ttc).

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

➔ **Révision du SCoT**

Il est rappelé que l'agence d'urbanisme de Lyon a restitué un diagnostic du territoire début mars 2016 et que l'équipe technique du SMRR travaille depuis à une synthèse stratégique du document produit. Cette synthèse, structurée en cinq grandes parties (ancrage territorial, habitat, économie, environnement et transports), est présentée sous la forme de tableaux synoptiques. Chaque partie est déclinée en plusieurs enjeux répondant à des constats partagés, et appelant un certain nombre de défis à relever. Ces défis annoncent le travail sur le PADD, puis sur le DOO.



Ces tableaux constituent le plan du futur diagnostic, qui sera inséré dans le rapport de présentation du Scot, dans sa version rédigée, alimentée des cartes, graphiques et illustrations adéquates.

Trois tableaux ont déjà été présentés lors du dernier conseil syndical, sur les thématiques de l'habitat et du transport, ainsi que sur la partie ancrage territorial. Les tableaux concernant l'économie et l'environnement sont présentés ce soir par les chargés de mission du SMRR (Pauline ROHNER sur l'environnement et Margaux MONIN et Cédric LANSOU sur l'économie). Il est précisé que dans un but de clarification, les défis figurés sur fond vert sont les seuls sur lesquels le Document d'Orientations et d'Objectifs du Scot pourra avoir une capacité à agir par des orientations normatives.

Avant d'entrer dans les détails des tableaux, Cédric LE JEUNE présente 3 schémas illustrant de façon pédagogique « l'environnement » dans lequel doit être abordé la rédaction des défis du territoire, autour de trois items principaux :

- Un objectif Scot repose sur l'approche transversale d'un panel d'orientations normatives (l'objectif de valoriser les espaces agricoles repose sur des orientations sur l'agriculture, mais aussi l'environnement, les paysages, l'urbanisme...)
- Une orientation Scot répond à plusieurs objectifs (densifier l'habitat permet d'économiser le foncier, de préserver les paysages, de limiter les déplacements, d'économiser l'énergie...)
- La capacité du Scot à agir sur un défi est strictement limitée au champ de la planification : le défi ne peut être relevé que si tous les autres leviers (stratégiques, opérationnels, financiers...) sont actionnés par l'ensemble des acteurs concernés (de la collectivité au porteur de projet).

#### **PARTIE 4 - Un environnement et des ressources de qualité mais aux équilibres fragiles**

##### **Enjeu 1**

Philippe DELAPLACETTE rappelle que l'environnement est un atout pour le territoire, vecteur d'attractivité, et ne doit pas être seulement perçu comme une contrainte.

René SABATIER pose la question de l'enrichissement et de l'aggravation du risque incendie qu'il faut prévoir dans les PLU (accès aux parcelles notamment).

Denis SAUZE précise que les enjeux de trame verte et bleue sont à appréhender à toutes les échelles, du grand territoire au projet de lotissement.

##### **Enjeu 2**

Jean-Pierre OLMOS pointe, s'agissant de la valorisation énergétique de la biomasse, la vigilance nécessaire quant à l'extraction de bois de feu par endroit trop importante (défi 2.3.2).

Pour Claude LHERMET, il faut également être vigilant quant à la qualité des terres agricoles consommées, à l'exemple du projet de création d'un diffuseur autoroutier complet au sud de Vienne, sur la plaine du Saluant, qui concerne de très bonnes terres.

Philippe DELAPLACETTE précise qu'il faut ne pas prendre en compte que la valeur agronomique mais également l'équilibre économique des exploitations, variables selon les cultures, les exploitations, etc.

Gérard BANCHET apporte des explications quant au choix de l'option retenue pour la création du diffuseur complet.

René SABATIER rejoint l'idée de bien identifier à l'échelle du Scot les terres de bonne valeur agricole.

Thibaut LAMOTTE précise que ce travail a été effectué dans le cadre du diagnostic du Scot. Il faut par contre être vigilant quant à la notion de « bonnes terres » : une terre pour truffières n'a rien à voir avec une terre à céréales. Chaque culture est adaptée au sol sur lequel elle prend place.

Claude LHERMET rappelle que de nombreuses zones difficiles d'accès sont abandonnées par les agriculteurs dans les villages. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une distance de sécurité à maintenir entre l'urbanisation et la limite forestière. Des solutions sont à trouver.

##### **Enjeu 4**

Marc DELEIGUE demande d'ajouter la voie d'eau au rang des modes de transport générateurs de risques.



Claude LHERMET ?? ajouter l'économie dans la question du risque eau ?

Antoinette SCHERRER demande à ce que la rupture du barrage de Ternay soit ajouté dans la liste des risques potentiels.

S'agissant de l'adaptation aux évolutions écologiques et climatiques, il est demandé d'ajouter dans les défis la lutte contre les plantes invasives (ambrosie notamment).

#### **PARTIE 4 - Un territoire dynamique aux potentiels de développement important, bien intégré dans l'espace métropolitain et régional**

##### **Enjeu 1**

Pour Philippe DELAPLACETTE, le terme « s'organiser collectivement » devrait susciter des réactions. Le rôle du Scot est de veiller à la cohérence des politiques territoriales. L'étude menée par les SM CDDRA sur l'économie résidentielle est également à prendre en compte. Il y a également en filigrane l'enjeu du partage de la richesse territoriale.

##### **Enjeu 2**

Thérèse CORROMPT insiste sur l'importance de créer des emplois sur place pour limiter la hausse des déplacements domicile/travail vers l'agglomération lyonnaise. Avoir une offre de culture/loisirs attirante est aussi un atout compétitif sérieux pour attirer des entreprises cherchant un cadre de vie agréable.

Antoinette SCHERRER cite une étude menée sur Annonay qui démontre qu'il a suffisamment de locaux vides dans la ville pour développer le tertiaire pendant 10 ans.

##### **Enjeu 3**

Denis SAUZE s'interroge sur la prise du Scot sur certaines orientations affichées « sur fond vert », comme la capacité à protéger les productions sous signe de qualité.

Cédric LE JEUNE prend l'exemple des périmètres viticoles AOP qui sont strictement inconstructibles dans le Scot approuvé.

##### **Enjeu 4**

Antoinette SCHERRER alerte sur le risque de développement des friches commerciales.

Selon Marc DELEIGUE, le droit de préemption commercial devrait désormais être exercé au niveau des intercommunalités.

En fin de réunion, Philippe DELAPLACETTE invite les élus syndicaux à travailler ces tableaux avec leur ECPI respectifs. C. Le Jeune précise que les tableaux vont être modifiés pour prendre en compte les remarques émises lors du présent conseil.

En l'absence de questions diverses, P. Delaplace clôt la séance à 20h00 et remercie les élus présents. Il invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié offert par la commune de Condrieu et le SMRR.

